



CRÉDIT AGRICOLE
de CHAMPAGNE-BOURGOGNE

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE
CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

rapport de gestion 2010

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le contexte économique et les marchés financiers

En 2010 la croissance française n'a pas brillé par son dynamisme mais elle s'est consolidée pour atteindre une moyenne de 1,6%.

L'activité a freiné au cours des 2 derniers trimestres mais ses composantes témoignent qu'une consolidation de la croissance est à l'œuvre. La demande domestique a largement soutenu l'activité au troisième trimestre alors que le commerce extérieur a continué à peser sur la croissance, en lien avec des importations très vigoureuses.

Si la consommation privée a soutenu la croissance française pendant la crise, les différentes mesures publiques de soutien au pouvoir d'achat n'y sont pas étrangères. Depuis le deuxième trimestre 2010, les entreprises réinvestissent. Elles profitent de conditions très avantageuses pour remplacer et moderniser l'outil de travail devenu obsolète pendant la récession.

Les prévisions 2011

Peu à peu, les facteurs qui ont permis à l'économie française de sortir de récession faiblissent et laissent place à une croissance certes plus faible, mais également plus solide. Cette phase de consolidation devrait se poursuivre en 2011.

Les variations de stocks devraient continuer à soutenir la croissance, mais seulement à court terme. Le commerce extérieur devrait peser sur l'activité ces prochains trimestres. Les entreprises françaises souffrent de problèmes structurels quant à leur positionnement à l'international et en subiront d'autant plus le freinage annoncé de l'économie mondiale.

La consommation privée devrait croître à un rythme modéré, de l'ordre de 1,8% en 2011 contre 1,6% en 2010.

L'investissement des entreprises devrait progressivement se redresser.

Au regard de ces éléments, la phase de tassement de la croissance devrait se poursuivre encore quelques trimestres. Ensuite seulement viendrait le temps de l'après-crise. Dans ce contexte, la croissance française devrait atteindre 1,5% en moyenne en 2011.

LES FAITS MARQUANTS 2010 & PERSPECTIVES 2011

Le Projet d'entreprise Millésime 2010

Dans le cadre du projet d'entreprise **MILLESIME 2010** lancé courant 2007 et s'achevant en 2010, 111 actions ont été mises en œuvre et ont contribué à atteindre un niveau satisfaisant dans le suivi des 4 indicateurs du projet :

- Gagner des parts de marché : progression en collecte, crédits et en taux de pénétration commerciale
- Contacter 100% des clients : 70,6% des clients ont été contactés à fin décembre 2010
- Obtenir la satisfaction de 90% des clients : la dernière enquête 2010 réalisée auprès de nos clients révèle un taux de satisfaction de 90,10%
- Réaliser un résultat de 100 M€ fin 2010 : le résultat en progression régulière a atteint un niveau de 88,8 M€ à fin 2010 et ce malgré la crise financière.

La Banque Privée

La Banque Privée a poursuivi son développement au cours de l'année 2010 avec la reconduction des journées « Patrimoniales ». Autour du thème de la transmission du patrimoine privé, les 12 réunions réservées aux clients haut de gamme ont remporté un grand succès.

Le « Service Millésime Banque Privée » s'est enrichi de 2 nouveaux services avec la création de :

- un site internet « Espace Service Millésime » dédié aux adhérents
- «L'école Millésime » réservée à des groupes de 20 clients Millésime qui bénéficieront d'une formation de 5 modules animés par les Conseillers Privés et les Chargés de Gestion de Patrimoine.

La structure d'assistance au réseau

Mise en place fin 2009, la structure Assistance Réseau connaît un bilan satisfaisant et s'inscrit au profit d'une meilleure satisfaction finale du client.

Une enquête de satisfaction interne a été menée et a permis de mettre en évidence les améliorations suivantes :

- l'accès au service des sites
- les échanges d'informations avec les services des sites.

Le projet VISION'ERE

Vision'ère, outil de visioconférence directement installé sur les postes de travail en 2009, a connu un nouveau développement en 2010 avec le déploiement du concept « Banque à trois ». Les 3 acteurs concernés par un rendez-vous sont le client, son conseiller et un expert distant, grâce à la visioconférence.

A travers ce nouveau concept de partage d'expertise à distance, Vision'ère répond à l'engagement de la Caisse régionale en terme de développement durable.

La création du blog CACB

Lancé en mai 2010, le blog du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, intitulé « Un autre regard », place la Caisse régionale parmi les Caisses pilotes en matière d'innovation y compris dans le domaine de la communication.

Le blog est aujourd'hui un canal de communication privilégié, véritable outil de dialogue avec nos clients comme avec les prospects.

En 2010, le blog a enregistré 26.500 visiteurs.

Des travaux immobiliers significatifs

Le programme de rénovation de nos agences s'est poursuivi avec 5 nouvelles réalisations et 7 chantiers en cours.

Inauguré en mai 2010, le nouveau site d'Auxerre, bâtiment de 3.360 mètres carré, est doté d'équipements économes en énergie.

Notre engagement mutualiste

Dans le cadre de la volonté de la Caisse régionale de réinvestir fortement la relation mutualiste, avec en priorité la relance du sociétariat, différentes Initiatives, ont été menées en 2010 :

- Initiative agence : soutien d'une association locale
- Initiative locale : 40 initiatives au sein des Caisses locales ont été conduites pour des projets qui bénéficient directement à leur territoire dans des domaines comme la jeunesse et l'éducation, la solidarité, le soutien aux personnes âgées, le handicap
- Initiative départementale : accompagnement d'un projet par département par la Caisse régionale
- Initiative régionale : engagement pluriannuel de la Caisse régionale.

Parallèlement à ces Initiatives, 2010 a été marquée par le lancement de la carte Sociétaire. Près de 5.900 cartes Sociétaire ont été vendues en 2010.

Ces actions ont contribué au développement de notre sociétariat avec près de 21.000 nouveaux sociétaires en 2010.

Après Dijon en 2008, un second point Passerelle a été ouvert à Troyes en début d'année 2010. Point Passerelle est une Association soutenue par notre Caisse régionale. Il s'agit d'une structure qui accompagne des particuliers, clients ou non du Crédit Agricole, fragilisés par un accident de la vie (chômage, divorce, décès...), qui sont en danger d'exclusion financière et sociale, et qui ont la volonté de s'en sortir.

Au cours de l'année 2010, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a poursuivi ses actions de partenariat et de mécénat en :

- fondant une chaire de gouvernance d'entreprise avec l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon
- signant une convention entre la Fondation CA Solidarité Développement et Logilia, acteur régional de collecte du 1% logement, dans le cadre du logement solidaire
- soutenant 10 projets de restauration du petit patrimoine de proximité suite à la signature d'une Convention avec la Fondation du Patrimoine.

Perspectives 2011

Notre Caisse régionale souhaite poursuivre son développement en 2011 en se positionnant sur 3 axes majeurs :

- être la banque de référence de tous nos clients en développant la conquête
- continuer à accroître la satisfaction des clients en se donnant les moyens en terme de qualité de recrutement, de performance sur le multi-canal, le conseil, les moyens financiers mis en œuvre
- renforcer l'efficacité commerciale.

Toutes ces ambitions seront travaillées et reprises dans le cadre du Projet d'entreprise 2011-2015.

Lancé fin 2010, le nouveau Projet d'entreprise s'articule autour de 6 ambitions fortes :

- positionnement sur nos marchés
- relation client
- compétences
- fonctionnement interne
- management
- mutualisme

Ces 6 ambitions sont déclinées en 12 projets structurants.

Tous les managers sont impliqués dans ces 12 projets dans le cadre de groupes dont les travaux sont soumis à échanges avec l'ensemble des collaborateurs à travers un blog spécialement mis en place pour l'occasion. Les travaux réalisés par les groupes de travail au cours du 1^{er} trimestre 2011 seront présentés en mai à l'ensemble du personnel de la Caisse régionale.

L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2010

L'année 2010 aura été marquée par une activité qui, globalement, est restée particulièrement soutenue du fait notamment des bonnes performances sur la collecte monétaire, l'épargne bancaire, l'assurance vie et la progression des crédits habitat. L'activité de la Caisse régionale, caractérisée par l'encours de collecte plus créances, progresse de 3,7% pour atteindre 22,9 milliards d'euros au 31/12/2010.

La Conquête

La **Conquête** poursuit sa progression avec 23 352 nouveaux clients en brut et 3 899 en net à fin 2010.

La Collecte

La **Collecte Totale progresse globalement de 3,3%** et atteint au 31/12/2010 un encours de 14,0 Milliards d'euros.

Les principales variations sont :

- La Collecte monétaire en hausse de +8,2% : les Dépôts à Vue de la clientèle progressent de +7,6%.
- L'Épargne bancaire, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets dont les Livrets A, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligatoire, des Dépôts à terme et des Bons d'Épargne, soit plus de 5,5 milliards d'euros d'encours, est en progression de +2,5% sous l'effet principalement des Livrets A (146 105 livrets A ouverts en 2010).
- L'activité de l'Assurance Vie est en hausse de +5,2%.
- Sous l'effet d'une diminution de -5,4% des OPCVM, les Valeurs mobilières enregistrent une baisse de -2,3%.

en millions d'euros	déc-10	déc-09	variation
COLLECTE TOTALE	14 030	13 585	+3,3%
Dont :			
Collecte monétaire	2 116	1 957	+8,2%
Épargne bancaire	5 514	5 380	+2,5%
Assurance-Vie	4 111	3 907	+5,2%
Valeurs mobilières	2 288	2 342	-2,3%

Les Crédits

Les encours de **Crédits s'élèvent à 8,9 milliards d'euros** soit une progression de plus de 4,5% par rapport au 31/12/2009.

On peut constater une reprise du marché de l'habitat avec une progression des encours de +5,8%.

Les crédits aux Professionnels-Agriculture-Entreprises, toutes catégories confondues, progressent de +1,8% et représentent plus de 49% de l'encours total.

Les principales tendances sont les suivantes :

en millions d'euros	déc-10	déc-09	variation
TOTAL CREDITS	9 007	8 641	+4,2%
Crédits en capital:	8 910	8 527	+4,5%
Consommation Particuliers	422	427	-1,2%
Habitat	4 418	4 175	+5,8%
Trésorerie&Autres	704	691	+1,9%
Équipement	3 366	3 234	+4,1%
Créances ratt. et accessoires	97	113	-13,9%

en millions d'euros	déc-10	déc-09	variation
Crédits en capital:	8 910	8 527	+4,5%
dont Crédits sains	8 528	8 094	+5,4%
dont Cr. sensibles & douteuses	382	433	-11,9%

Les réalisations brutes de crédits, y compris les crédits « stand-by », s'élèvent à près de 2 milliards d'euros. Elles progressent de +12,6% par rapport à 2009.

Elles se répartissent comme suit :

- 887 M€ de crédit Habitat (+28,8%)
- 896 M€ de crédit d'Équipement (+4,3%)
- 175 M€ de crédit à la Consommation (-8,5%).

La Vente de Services

L'année 2010 est marquée par des performances satisfaisantes en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :
de l'Assurance :

- l'assurance Plein Droit progresse de plus de 2 500 contrats ;
- les assurances Auto et MultiRisque Habitation augmentent de près de 4 700 contrats ;
- les produits d'assurance Prévoyance (Garantie des Accidents de la Vie - Initial et Valeur Prévoyance) gagnent plus de 1 200 contrats ;
- le produit Garantie Obsèques progresse de 1 550 contrats.

et des services au quotidien :

- L'Offre Comptes Services, couvrant l'ensemble de nos marchés, évolue de plus de + 2 100 contrats.

PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

LE COMPTE DE RESULTAT (comptes individuels)

Le **Produit Net Bancaire** (PNB) est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie.

PNB selon la norme des soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros	déc-10	déc-09	variation
Produit Net Bancaire	356,4	327,0	+9,0%
intérêts et produits assimilés	368,5	383,6	-3,9%
intérêts et charges assimilées	215,3	257,8	-16,5%
revenu des titres à revenu variable	29,5	31,9	-7,4%
commissions (produits)	191,6	185,8	+3,1%
commissions (charges)	20,7	25,5	-18,8%
résultat sur portefeuille de négociation	0,4	0,3	+32,2%
résultat sur portefeuille de placement & assimilé	1,1	7,8	-85,9%
autres produits d'exploitation bancaire	2,7	1,8	+51,1%
autres charges d'exploitation bancaire	1,4	1,0	+34,6%

PNB par marges

en millions d'euros	déc-10	déc-09	variation
Produit Net Bancaire	356,4	327,0	+9,0%
Marge d'Intermédiation Globale	180,8	142,3	+27,1%
Marge sur Prestations et Services	145,4	145,9	-0,3%
Marge sur portefeuille et propre CR	29,5	38,7	-23,7%
Marges diverses	0,7	0,1	+950,4%

Le PNB affiche une progression de + 9%.

Marge d'Intermédiation Globale

Sous l'effet de la croissance des encours de crédits et de collecte d'une année sur l'autre et du différentiel important entre les taux d'intérêt à court terme et ceux à long terme, la marge d'intermédiation progresse de + 38,5 M€.

A partir de l'année 2010, sont intégrés dans la Marge d'Intermédiation Globale les frais de dossier crédit. Ceci représente un montant de 1,6 M€. Ces frais de dossier étaient auparavant intégrés à la Marge sur Prestations et Services.

Il faut également noter qu'un changement de méthode est intervenu courant 2010 en application du règlement CRC 2009-03 du 03 décembre 2009. Les frais de dossier ont fait l'objet d'un étalement sur la durée des prêts. Les commissions nettes 2010 avant application de cet étalement représentaient 5,3 M€. L'impact sur le Produit Net Bancaire d'activité est de -3,7 M€.

La baisse des charges sur ressources clientèle de plus de 10 M€ s'explique par la diminution des taux d'intérêt entre 2009 et 2010.

Les charges en terme de marge sur trésorerie baissent de près de 35 M€ sous l'effet de la diminution des charges sur avances traditionnelles et globales ce qui favorise également la progression de la marge d'intermédiation globale.

A noter une belle progression des commissions de collecte de près de 8 M€.

Marge sur Prestations et Services

Le total des prestations et services (tarifications, ventes de services, assurances) reste stable malgré le transfert de la totalité des frais de dossier crédits (5,7 M€) au niveau de la Marge d'Intermédiation Globale et le versement d'une pénalité sur les échanges d'images chèque qui concerne toutes les banques de 1,4 M€.

Parmi les évolutions positives significatives, nous notons :

- une progression de l'assurance-vie de + 5,8%
- les produits liés aux autres services progressent de + 6,1 %, essentiellement grâce aux produits composites (Comptes services) du fait de la nouvelle tarification mise en place
- une excellente progression de l'assurance IARD de + 41,8%.

Marge sur portefeuille et propre CR

Cette marge est en baisse, - 23,7%, du fait de l'effet de la baisse des marchés actions en 2010, contrairement à la progression significative de 2009.

Marges diverses

Elles sont en progression de 0,6 M€.

Les Charges de Fonctionnement Nettes ont progressé de 10,7 M€ en 2010.

en millions d'euros	déc-10	déc-09	variation
Charges de fonctionnement nettes	185,4	174,7	+6,1%
Frais de Personnel	108,5	101,7	+6,7%
dont : Intéressement & Participation	14,6	12,7	+15,2%
Autres frais administratifs	69,8	66,0	+5,7%
dotations aux amortissements	7,2	7,0	+2,9%

Les charges de personnel sont en progression de + 6,7 M€ sous l'effet de la hausse des charges sociales (Indemnités de fin de carrière : +2,5 M€, forfait social : +1,1 M€) et de l'intéressement et de la participation.

Les autres frais administratifs sont en forte progression, + 3,9 M€, du fait des charges engagées pour le dossier national de convergence informatique (projet Nice).

Les Dotations aux amortissements

Ce poste est en légère augmentation, + 2,9%. Les investissements sont passés de 11,7 M€ en 2009 à près de 11 M€ en 2010.

Le Résultat Brut d'Exploitation, différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes, atteint 171,0 millions d'euros, en hausse de + 12,3% du fait de la progression du Produit Net Bancaire.

Par conséquent, le coefficient d'exploitation poursuit son amélioration et passe de 53,4% en 2009 à 52,0% en 2010.

Le Résultat Net s'obtient en intégrant les éléments suivants :

en millions d'euros	déc-10	déc-09	variation
RBE	171,0	152,3	+12,3%
Coût du risque	-32,5	-35,5	-8,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	138,5	116,8	+18,6%
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	-5,0	4,1	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	133,5	120,9	+10,4%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charges fiscales	-44,7	-42,9	+4,3%
Dotations nettes FRBG et provisions réglementées	0,0	0,0	ns
RESULTAT NET	88,8	78,0	+13,7%

La dotation nette au coût du risque s'élève à **32,5 M€**, contre 35,5 M€ en 2009.

Les efforts de provisionnement ont été maintenus, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions collectives compte tenu du contexte économique morose.

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciations des créances douteuses s'élèvent à 26,4 M€ en 2010, contre 23,2 M€ l'année précédente. Le taux de couverture des créances douteuses en capital est stable, passant ainsi de 66% à 66,3%. Le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport à l'encours total des crédits diminue encore cette année pour s'établir à 3,3% contre 3,7% à fin 2009.

La Caisse régionale a également doté pour 9,1 M€ de provisions collectives sur les encours sains déterminés à partir des modèles Bâle II, portant l'encours de celles-ci à 105 M€.

D'autre part, la Caisse régionale s'est séparée d'un titre d'investissement dont la probabilité de remboursement était fortement altérée. La provision constituée pour couvrir ce risque a été reprise pour 1,7 M€.

Le résultat net sur cessions d'actifs immobilisés, négatif de **5 M€**, est principalement constitué de la perte issue de la cession d'un titre d'investissement et des dotations pour dépréciation de titres de participation détenus sur des sociétés du groupe Crédit Agricole.

Le Résultat net : après imputation de l'impôt sur les sociétés pour **44,7 M€**, intégrant les réallocations d'IS issues de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole, le résultat net s'établit à **88,8 M€**, en hausse de 13,7% sur un an.

Proposition d'affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration du 25 février 2011 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

Résultat comptable de l'exercice 2010	88 754 349,37
- Rémunération aux parts sociales	2 849 220,48
- Rémunération aux Certificats Coopératifs d'Associés	6 651 677,70
- Affectation à la réserve légale	59 440 088,39
- Affectation aux autres réserves	19 813 362,80

LE BILAN (comptes individuels)

Au 31 décembre 2010 le bilan de la Caisse régionale s'élève à 10 560 M€, en progression par rapport à 2009 de 1,7%.

A l'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/10	31/12/09	variation
TOTAL ACTIF	10 560	10 384	+1,7%
opérations interbancaires & assimilées	60	57	+6,0%
opérations internes au Crédit Agricole	306	541	-43,4%
opérations avec la clientèle	8 834	8 452	+4,5%
opérations sur titres	310	279	+11,2%
valeurs immobilisées	866	860	+0,6%
comptes de régularisation et actifs divers	183	194	-5,4%

Les opérations interbancaires regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Leur montant s'élève à 60 M€ à fin 2010.

Les opérations internes au Crédit Agricole englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. Leur montant s'élève à 306 M€, en baisse de 235 M€. Cette régression s'explique principalement par la diminution des placements à terme auprès de Crédit Agricole S.A., passant de 307,4 M€ à fin 2009 à 42,7 M€ en 2010.

Les opérations avec la clientèle s'élèvent à 8 834 M€, en progression de 4,5 % et représentent 83,7% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre les encours de crédits à la clientèle pour 9 053 M€ diminués de 219 M€ de provisions affectées en couverture des créances douteuses et litigieuses.

Le taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses en capital et intérêts s'établit à 72,8% à fin 2010 contre 73,7% en 2009.

Les opérations sur titres, composées des titres de placement et d'investissement s'élèvent à 310,5 M€, en progression de 31,3 M€. L'encours des portefeuilles de titres d'investissement et de titres de placement a respectivement progressé de 26 M€ et de 4,7 M€. Les provisions affectées à ce portefeuille n'ont pratiquement pas varié sur l'exercice.

Les valeurs immobilisées représentent 865,8 M€, comprenant 77,5 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles et 788,3 M€ de titres de participation dont 704,6 M€ détenus dans la SAS Rue La Boétie (Crédit Agricole SA). Au cours de 2010, La Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie pour 17,4 M€.

Les comptes de régularisation et actifs divers sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

AU PASSIF,

en millions d'euros	31/12/10	31/12/09	variation
TOTAL PASSIF	10 560	10 384	+1,7%
opérations interbancaires & assimilées	3	4	-19,5%
opérations internes au Crédit Agricole	5 839	6 074	-3,9%
opérations avec la clientèle	2 991	2 822	+6,0%
dettes représentées par un titre	120	8	+1338,3%
comptes de régularisation et passifs divers	200	155	+29,1%
provisions & dettes subordonnées	358	351	+2,0%
fonds pour risques bancaires généraux	23	23	+0,0%
capitaux propres	1 027	947	+8,4%

Les opérations internes au Crédit Agricole comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 5 838,7 M€, en diminution de 234,8 M€, et représente 55,3% du passif total. Cette évolution provient essentiellement de remboursements effectués sur les avances.

Les opérations avec la clientèle, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, progressent de 168,5 M€ pour atteindre 2 990,6 M€. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle

progressent de 146,8 M€ (+7,6%), tandis que l'encours des dépôts à terme évolue de 21,7 M€ (+ 2,5%).

Les dettes représentées par un titres sont en hausse de 111,8 M€. Celle-ci touche essentiellement le compartiment des certificats de dépôts négociables dont l'encours atteint 112 M€ après l'émission d'un CDN interbancaire de 100 M€. L'encours des bons de caisse s'établit à 1,6 M€, enregistrant une baisse de 15,7%.

Les comptes de régularisation et passifs divers, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler.

Les provisions et dettes subordonnées évoluent de 6,9 M€. Le compartiment des provisions augmente de 13 M€ sous l'effet, d'une part des dotations nettes aux provisions sur bases collectives, et d'autre part des dotations aux provisions pour charges sur dépôts à terme. Le compartiment des dettes subordonnées diminue de 6,2 M€ en raison de l'arrivée à échéance d'un titre subordonné remboursable.

Les capitaux propres hors FRBG enregistrent une progression de 79,6 M€ (+8,4%) notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat 2009. Les réserves atteignent ainsi 632,9 M€ à fin décembre 2010, contre 563,9 M€ en 2009. Le résultat de l'exercice progresse de 10,7 M€, soit + 13,7%.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2010 à 196 milliers d'euros, contre 1 111 milliers d'euros au 31 décembre 2009. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception, soit un délai maximum de 30 jours date de facture.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et des 90 Caisses locales qui lui sont affiliées. En application de la réglementation bancaire, le fonds dédié FCP SEQUANA, créé en 2007, est intégré dans le périmètre de consolidation.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation.

A – LE RESULTAT

en millions d'euros

	31/12/10				31/12/09
	Comptes individuels CR	Comptes individuels CL	Retraitements consolidation	Comptes consolidés	
Produit Net Bancaire	356,4	8,1	-5,8	358,7	321,2
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-185,4	-0,9	2,3	-183,9	-175,1
Résultat Brut d'Exploitation	171,0	7,3	-3,5	174,8	146,1
Coût du risque	-32,5	0,0	0,0	-32,5	-31,6
Résultat d'exploitation	138,5	7,3	-3,5	142,3	114,5
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-5,0	0,0	4,7	-0,3	1,5
Résultat Courant Avant Impôts	133,5	7,3	1,2	142,0	116,0
Impôts sur les bénéfices	-44,7	-0,7	1,4	-44,0	-36,9
Résultat Net	88,8	6,6	2,6	98,0	79,1

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels concernent les points suivant :

Le Produit net bancaire :

- Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat : - 1 M€
- Elimination des intérêts sur parts sociales perçus par les Caisses locales de la Caisse régionale : - 3,3 M€
- Dotation nettes des provisions durables sur titres disponibles à la vente (titres de participation) : - 0,8 M€

Les charges générales d'exploitation :

- Ecart actuariels sur avantages post-emploi pour 2 M€ désormais enregistrés directement au niveau des capitaux propres

Les gains ou pertes nets sur autres actifs :

- Reclassement en PNB des moins-values nettes de cessions sur immobilisations : + 1 M€
- Annulation des dotations (nettes de reprises) pour dépréciations temporaires sur les titres disponible à la vente (titres de participation) : + 3,6 M€

Les impôts sur les bénéfices :

- Variation des impôts différés déterminés principalement sur les provisions considérées comme non déductibles fiscalement.

B – LE BILAN

	31/12/10	31/12/09	variation
ACTIF en millions d'euros			
Caisses, Banques centrales	52,5	51,1	+2,9%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14,6	16,9	-13,9%
Instruments dérivés de couverture	39,0	37,2	+5,0%
Actifs financiers disponibles à la vente	791,0	771,7	+2,5%
Prêts et créances (clientèle et ét. de crédit)	9 172,1	9 048,8	+1,4%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts	11,0	7,1	+54,9%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	104,5	78,0	+33,9%
Actifs d'impôts	83,6	61,2	+36,5%
Comptes de régularisation et actifs divers	148,4	179,5	-17,3%
Immeubles de placement	4,6	2,0	+132,2%
Immobilisations corporelles et incorporelles	72,3	70,5	+2,6%
TOTAL	10 493,6	10 324,0	+1,6%

	31/12/10	31/12/09	variation
PASSIF en millions d'euros			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4,8	5,8	-17,4%
Instruments dérivés de couverture	18,3	12,2	+50,3%
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	8 694,2	8 785,6	-1,0%
Dettes représentées par un titre	120,2	8,4	+1338,3%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	27,4	27,2	+0,8%
Passifs d'impôt	46,9	12,6	N.S.
Comptes de régularisation et passifs divers	146,0	137,3	+6,3%
Provisions pour risque et charges	47,6	43,4	+9,5%
Dettes subordonnées	201,7	207,6	-2,9%
Capitaux propres part du groupe	1 186,6	1 084,0	+9,5%
TOTAL	10 493,6	10 324,0	+1,6%

Les principales variations par rapport aux comptes individuels de la Caisse régionale sont les suivantes :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur, et intégrées dans le bilan consolidé,
- différence de valorisation des titres disponibles à la vente nette d'impôts différés pour - 81 M€, essentiellement représentée par l'évolution de la valeur du titre SAS Rue La Boétie,
- les provisions collectives sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan pour 105 M€,
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés pour 138 M€ de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,

- les principales variations de capitaux propres par rapport aux comptes individuels sont détaillées dans le tableau présenté ci-dessous.

Passage des capitaux propres individuels aux capitaux propres consolidés

en millions d'euros	31/12/10			31/12/09	
	Comptes individuels CR	Comptes individuels CL	retraitements consolidation	Comptes consolidés	Comptes consolidés
Capital et réserves liées	273,3	196,8	-84,3	385,9	362,9
Réserves consolidées	664,7	17,4	95,6	777,8	709,8
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	-75,1	-75,1	-67,8
Résultat Net	88,8	6,6	2,6	98,0	79,1
Capitaux propres consolidés	1 026,8	220,9	-61,1	1 186,6	1 084,0

- **Capital et réserves liées** : annulation des titres de la Caisse régionale détenus par les Caisses locales pour 84,3 M€,
- **Réserves consolidées** :
 - retraitement des dividendes versés entre les sociétés du groupe pour 3,3 M€
 - annulation des FRBG pour 23,3 M€
 - retraitement des non-valeurs pour - 0,7 M€
 - valorisation des portefeuilles et des dérivés pour 5,4 M€
 - constatation des impôts différés pour 64,6 M€
- **Ecart de réévaluation** : les gains ou pertes latents différés sont représentés par la réévaluation à la juste valeur des titres AFS pour - 69,3 M€, les gains et pertes actuariels sur avantages post emploi pour -1,3 M€, ajustés de la charge d'impôts correspondante pour - 4,5 M€.

REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices précédents était la suivante :

- 9 271 081,62 € ont été versés au titre de l'exercice 2007 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 9 044 668,15 € ont été versés au titre de l'exercice 2008 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 9 138 505,86 € ont été versés au titre de l'exercice 2009 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants¹ :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité ;
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit) ;
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance ;

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG – Direction des Risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2010 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sien du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, est assuré par le département Gestion Financière de la Direction des Finances Groupe (DFG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

Gouvernance

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole SA.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole SA de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration.

Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. Objectif et politique

- Description des organes définissant et approuvant les stratégies risques :
 - Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus. Il avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale.
 - Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activité. Il propose les orientations générales et les politiques crédits de la Caisse régionale au Conseil d'administration, puis les met en application dans les services, réseaux d'agence et procédures.

- Description de la politique en matière de risques crédits :

Cette politique agence les repères, règles et modalités de gouvernance nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques, en relation avec les ambitions de la Caisse régionale. Elle comprend :

- un cadre structurant la gouvernance, les acteurs, les modalités d'intervention et de contrôle de la fonction crédit. Il institue l'usage de la notation Bâle II et les repères usuels : délégations, concentration et partage des engagements, alertes majeures, revue des risques, couverture des risques ;
- des politiques d'intervention sectorielles par les directions concernées, précisant le cadre général pour considérer les spécificités de distribution : secteurs sensibles, politique garanties, frontières entre marchés... Leurs applications sont limitées aux 4 départements de la circonscription de la Caisse régionale, avec « droit de suite » conformément aux dispositions internes au groupe Crédit Agricole.

Son fonctionnement repose sur trois points :

- La qualification du risque de défaillance avalisée en Conseil d'Administration (Très Faible à Avéré), fondée sur la probabilité de défaut à un an calculée par les dispositifs Bâle II. Cette qualification, réexaminée au minimum une fois par an, permet de préciser l'exercice des délégations, les limites d'engagement, la gestion des débiteurs, les revues des risques, les reportings de gestion...
- Des délégataires agissant selon les subdélégations par la Direction Générale, variables selon les marchés, et applicables par métiers (directeur d'agence, instructeur crédit siège, directeur d'activité...).
- Des modalités de gouvernance pour ajuster la politique d'engagement via un Comité dédié aux risques crédits, organisant aussi les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Ce cadre général a été avalisé en Conseil d'Administration du 16/12/2005 et publié en mai 2006 après considération du CRBF 97-02 modifié. Les politiques d'intervention ont été promulguées sur le premier semestre 2006. Celle des particuliers a été finalisée en mars 2007 après considération d'impacts importants au plan logiciels (GREEN, SIMUL CA) et liés à l'organisation réseau. Elles ont été revues par le Conseil d'administration le 01/12/2010 en termes de modalités d'engagement pour considérer les tensions du contexte économique, et en particulier sur les limites de concentration et de partage du risque.

- Le respect et suivi de la stratégie risque

Chaque Direction d'activité actrice dans la filière crédit est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixées par les orientations générales et les politiques d'octroi. Elles réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveau 1 et 2.

Le contrôle de l'application est en responsabilité de la Direction Conformité, Qualité et Organisation et plus spécifiquement des unités :

- Outils Bâle II et risques: en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans la Caisse régionale ;

- Contrôle central des risques crédit (CCR) : en charge du suivi des performances et de contrôles relatifs au suivi des limites, et de l'examen périodique de zones de risques détectés ;
- Contrôle permanent : unité centralisatrice des contrôles relatifs aux procédures, réalisés au niveau 1 et 2 par les directions, unités et agences.

Par ailleurs, le contrôle périodique effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures crédits, les audits agences, la conformité des dispositifs Bâle II.

- Diversification des risques de contrepartie

La Caisse régionale étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédits sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel ou relevant de segments de clientèle en instaurant :

- des limites de division et de concentration des risques en fonction de ses fonds propres RSE et du résultat dégagé.
- des arrangements ou la participation à des syndications, cependant dans la limite de 15 % des engagements du segment entreprises et sur des notations de référence des clients de qualité (NOR Bâle II) ;
 - des contre-garanties internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple FONCARIS si les engagements d'une contrepartie excèdent 20M€ d'engagements).

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

D'une manière générale, tout délégataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du marché dont relève la contrepartie. Chaque schéma oriente la décision sur un délégataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie, et du niveau de risque Bâle II.

Cette structuration vise à orienter la décision sur des délégataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention. Les exclusions sont:

- Générales : hors territorialité, interdit bancaire, contentieux, inscription au FICP, niveaux de risque Bâle II «FORT» et « AVERE », affaire en procédure collective, Notation BDF > 5 ou 8,9,P (PIM uniquement), NOR > D pour la grande clientèle,
- Préventives : Revenus minimum, solvabilité, capacité de remboursement, absence d'ADI ou de garantie obligatoire, note ANADEFI, crédits réglementés, restructurations de créances... Les règles peuvent prévoir un délégataire localisé dans le réseau,
- Sectorielles (Professionnels uniquement). Les segments définis « risqués » sont systématiquement hors délégation.

Ainsi en cas d'exclusion, la demande peut être appréciée par un délégataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations JA) relèvent directement des Comités territoriaux ou des engagements CR selon les marchés.

En cas de pré-attribution de crédits (open, pro-express), la décision d'octroi est déléguée à l'instructeur après vérification des exclusions liées aux niveaux de risque Bâle II.

Les dossiers les plus importants ou les secteurs considérés comme sensibles (Promotion et investissements immobiliers) sont étudiés en double au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises), par le pré-comité « avis indépendant élargi » si les encours répondent à certains critères, l'unité de contrôle central des risques émettant un avis indépendant pour le Comité des Engagements CR.

Le double regard est également assuré par la composition de ces comités de décisions qui comprennent des élus et des délégataires de la Caisse régionale.

2. Méthodologie et systèmes de mesure risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

En tant qu'entité du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale utilise deux dispositifs normalisés par Crédit Agricole SA, pour répondre aux nouvelles recommandations en matière d'exigences en fonds propres Bâle II.

- sur le périmètre de la banque de détail (clientèle des particuliers, de l'agriculture, des professionnels), la Caisse régionale applique la méthodologie Notation Avancée (IRBA), fondée sur des modèles statistiques, reconnue par le Régulateur depuis fin 2007 pour être employée dans le calcul des exigences en fonds propres.
- sur le périmètre de la grande clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse régionale utilise les méthodologies de notation Fondation (IRBF) du Groupe, considérant des critères quantitatifs et qualitatifs au niveau d'un outil d'analyse (ANADEFI), pour élaborer une Notation de référence à dire d'expert. Ce dispositif est inscrit dans la démarche d'homologation auprès de l'ACP.

La gouvernance de ces dispositifs s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe au niveau de Crédit Agricole SA. Les évolutions décidées sont alors spécifiées pour devenir opérationnelles et applicables dans les entités du groupe Crédit Agricole.

Les modèles sont actualisés annuellement via des procédures de back testing fédérées par Crédit Agricole SA. La précédente actualisation pour le retail date de avril 2010.

La Caisse régionale est garante des données qui alimentent les dispositifs. Elle suit et justifie mensuellement leur production locale, comparativement aux standards de qualité définis par Crédit Agricole SA et dans un cadre de contrôles permanents. Elle utilise les notations produites dans ses procédures d'octroi et de gestion des crédits.

2.2 Mesure du risque de crédit

Quel que soit le dispositif, la mesure du risque s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chaque partenaire qui le compose

(caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne, sont mesurés mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

L'exposition crédit comprend les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés, sauf les opérations de marché (dérivés, position en cash) et les encours détenus par les autres entités de financement du Crédit Agricole.

A ce stade, la mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable (PCCA PCCI ; N1 N2 N3) entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole SA. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

2.3 Consolidation des risques de crédit

La mesure du risque d'une créance – et d'une contrepartie - par les dispositifs, considère non seulement la qualité du partenaire qui la détient, mais aussi le cas échéant, celle des autres partenaires liés par des liens familiaux (pour les particuliers), économiques ou juridiques. Un grade de risque est alors produit sur ce groupe de risque Bâle II, pour qualifier le risque de défaillance global, se reportant sur les créances détenues avant la pondération des actifs.

Pour les besoins d'octroi, cette consolidation automatisée ne considère pas tous les cas de figure. Des globalisations spécifiques sont alors faites pour considérer la présence d'autres partenaires liés, les obligations de caution, et les engagements décidés et non réalisés. Elles diffèrent selon la nature de clientèle et sont normalisées par des procédures.

Les engagements sont décidés en « brut » hors réduction du risque et pondération Bâle II, l'éventuelle garantie ou assurance étant un élément complémentaire pour la décision. Les secteurs et filières sensibles sont considérés en tant que critères d'exclusion de délégation.

Pour la Grande clientèle, les demandes d'engagement considère l'exposition en brut et en net (après contre-garanties).

Pour le pilotage, les contrôles, les revues et les déclarations réglementaires relatifs au risque crédit, le périmètre considéré est celui du groupe de risque Bâle II. Les suivis (tableaux de bord, cartographies de secteurs d'activité, inventaire et revues de contreparties,...) sont agencés à partir d'Arcade, du logiciel prêts, et restituent sur les notions Bilan et Hors Bilan, risques réels, encours en cas de défaut (EAD), et pertes attendue (EL). Les agrégations principales sont le segment de notation Bâle II, le niveau de risque d'usage, dérivé du grade ou de la NOR Bâle II.

3. Dispositif de surveillance

La surveillance du risque crédit de la Caisse régionale repose sur une triple approche :

- Une approche par les performances comptables et Bâle II, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique ;

- Une approche de contrôles permanents sur les limites (concentration, division des risques), et des processus spécifiques d'engagement et des risques via des revues de portefeuilles :

Au 31/12/2010 ces limites sont :

MARCHE	Périmètre et niveau de risque critique	Engagement brut maxi sur un groupe de risque	Partage du risque	Risque net maxi
Entreprises et institutionnels	Sur le groupe de risque	<= 100 M€	> 5 ME	35 M€
Collectivités Publiques		<= 100 M€	> 10 ME	/
Promotion Immobilière		<= 8 M€	> 2 ME	/
Professionnels et Associations		<= 10 M€	Prof. Lib. : > 3 ME Autre : > 2 ME	/
Agri / Viticulture		<= 10 M€	> 5 ME	/
Particuliers		<= 10 M€	> 2 ME	/

Ces limites ont été revues en 2009.

- Des revues de portefeuilles permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (grands risques et risques forts).

Les tableaux de bord

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et OCE d'une part et Arcade d'autre part vérifiés mensuellement. Elles sont historisées sous infocentre pour confectionner les tableaux de bord de gestion considérant des repères Bâle II : EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions.... Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques de la Caisse régionale), ces données permettent de localiser les zones sensibles de la Caisse régionale, de préciser des revues des risques et des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Un bilan du risque né est établi et sa synthèse présentée en Comité de Direction ainsi que trimestriellement en Conseil d'Administration.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des concentrations unitaires (groupe de risque Bâle II) et le rapprochement des limites internes (dont les seuils sont en EAD Bâle II) est réalisé à trois niveaux :

- Par le marché, dans le respect des politiques d'intervention crédit officielles. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau ;
- Par le contrôle central des risques, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reporté dans le contrôle permanent ;
- Lors des revues des risques sur les contreparties majeures de la Caisse régionale, la revue détection et risquées (« forts »).

Les contreparties entrant au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet de présentation en Comité des Engagements CR, s'agissant des entreprises les plus importantes de la Caisse régionale.

Les dix plus grosses contreparties au 31/12/2010 classées par ordre d'importance en engagements bruts (hors instruments financiers) sont :

GROUPE	Activité	Engagements en K€ 31/12/2010	Engagements en K€ 31/12/2009
DIJON CEREALES	Coop Céréales	82 552	85 102
CRISTAL UNION	IAA Sucres	78 649	110 208
SOUFFLET	Négoce Céréales	55 299	42 018
110 B	IAA Céréales	52 507	51 194
CHAMPAGNE CEREALES	Coop Céréales	50 525	48 568
NOURICIA	IAA Céréales	47 145	99 220
TEREOS	IAA Sucres	38 947	45 877
SENOBLE	IAA	36 598	48 045
BOURGOGNE SUD	Coop Céréales	29 643	30 991
SEVEAL	IAA	22 614	22 707
	TOTAL	494 479	583 930
Poids des 10 contreparties les plus importantes dans les engagements totaux		5,01 %	5,78 %

3.2 Processus de revue de portefeuille, de suivi sectoriel, des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les revues définies officiellement sur la Caisse régionale sont les suivantes :

Quoi	Objectifs	Pilote	Comment	Nbre	Membres	Reporting
Comité Agence Banque de Détail	Examiner régulièrement les retards > 30 jours et les CDL. Recenser les actions mises en œuvre et les modalités de régularisation	CCR	Ciblage exhaustif de tous les retards et CDL des agences du réseau de proximité, y compris les entités gérés par RAC. Mise à disposition listings par CCR chaque début de mois ainsi que tu taux de réponse du mois précédent.	12	CCR, DDC, AGENCES.	Collecte et compilation listings par DDC, transmission à CCR qui diffuse aux marchés et à RAC.
REVUE RISQUES SECTEURS	Etude de 10 à 12 dossiers à risque ou litigieux par secteur	DDC	Sélection des dossiers par les Directeurs de Secteurs sur les listings issus des Comité des risques Agences, + dossiers signalés par les marchés.	3	DDC, CCR, DAPP, Directeurs des Secteurs.	PV par DDC pour chaque secteur et transmission à CCR et marchés.
Comité des risques détection EBP	Examiner régulièrement les comptes débiteurs > 30 jours et retards crédit, suivre les garanties à échéances et les contre-garanties Oséo + suivi spécifiques. Suivi des notations Bâle II.	AEP	Ciblages débiteurs, retards, garanties échues et contre garanties fournis par CCR + suivi spécifiques des dossiers sous procédure ou médiation + dossiers détectés par les CEA. Notation Bâle II fournies par OBR.	12	EBP, AEP, DAE.	PV par EAP, transmis à CCR.
REVUE DES GRANDS RISQUES	Examiner les plus gros Groupes De Risque de CACB.	CCR	Ciblage Groupes De Risque hors CTX sur un niveau d'encours plancher : 10 M€ Coll. Pub, 5 M€ Entreprises et PIM, 1,5 M€ Agriculture, 1 M€ Particuliers, Professionnels, et Associations, quelque soit leur notation.	2	DGA, DCQO, EBP, DAPP, DDC.	PV par CCR + fiches annexées et listing du ciblage.
REVUE DES RISQUES FORTS	Examiner les clients présents dans la zone de risque qualifiée BII Fort. Tous marchés, prévention et provisionnement.	CCR	Ciblage hors RAC et CTX des Groupe De Risque qualifiés Fort, tous marchés. Sélection du TOP 50 des plus gros encours par marchés.	2	DCQO, DAPP, EBP, DDC.	PV par CCR + listing du ciblage.

REVUE PRE CDL DETECTION	Etude de clients identifiés à priori comme sensibles. Mise en défaut éventuelle.	CCR	Ciblage tous marchés hors RAC et CTX du TPO 20 des retards > 30 j par marché et du TOP 20 des CDL par marché. + Pour info : Groupes De Risque Grande clientèle dont la note s'est dégradée dans le mois.	8	DCQO, DAPP, EBP DDC.	PV par CCR + listing du ciblage.
REVUE CDL : Plus gros dossiers RAC	S'assurer de la correcte situation des dossiers en termes de procédure, d'action de recouvrement et de provision.	CCR	Sélection par CCR des 20 dossiers les plus importants en encours bruts et 5 dossiers par chargé de recouvrement.	2	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL : Plus gros dossiers CTX	S'assurer de la correcte situation des dossiers en termes de procédure, d'action de recouvrement et de provision.	CCR	Sélection par CCR des 30 dossiers les plus importants en encours et 5 dossiers par chargé de recouvrement.	4	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL FORCES	S'assurer de la pertinence des motivations du classement spécifique de ces créances, mise à jour PF, provisions complémentaires.	CCR	Ciblage exhaustif des CDL forcés.	4	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL : Nouvelles entrées RAC du mois M-1	S'assurer de la bonne prise en compte des entrées du mois précédent.	CCR	Ciblage des 20 plus gros encours en entrées RAC.	12	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL : Liste des dossiers sains en gestion RAC/CTX	Justifier de leur présence, apurement du stock.	CCR	Ciblage exhaustif par CCR.	4	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL : Dossier CDL REC + Agences avec encours importants ou non provisionnés	Justifier le niveau de provisionnement	CCR	Ciblage des Groupes De Risque avec encours net > 140 k€ (en contrôlant que 20 dossiers au moins sont non provisionnés ; à défaut 20 dossiers non provisionnés seront étudiés).	4	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL : Dossiers CDL CTX avec encours résiduel important	Justifier le niveau de provisionnement	CCR	Ciblage exhaustif des créances avec encours net > 50 k€.	2	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.

3.3 Processus de suivi des risques sur base consolidée

Les conclusions sur les analyses et revues des risques crédits sont présentées tous les 3 mois en Comité des risques crédits, et consignées à un procès verbal diffusé à la Direction Générale et au contrôle périodique de la Caisse régionale.

Ce comité a pour mission de faire le point sur les perceptions sur le risque crédit élaborées par les acteurs de la gestion du risque de contrepartie (unités opérationnelles et de contrôle) pour statuer sur les évolutions nécessaires de la politique des risques (ajustement des limites, des niveaux de risques Bâle II et des délégations...,) décide des revues de portefeuille en conséquence, de l'opportunité de couverture des risques détectés lors des revues, et de toute mesure comme l'ajustement des limites de paiement.

Sa présidence est assurée par la Direction Générale Adjointe « fonctionnement », le secrétariat est confié à la Direction Conformité Qualité et Organisation. Y participent les Directions de développement impliquées sur le crédit (ou leurs représentants), la

Direction Financière, les responsables des unités Recouvrement et Contentieux. Les responsables du Contrôle périodique, du Contrôle Général et outils Bâle II sont invités permanents.

3.4 Impacts de stress scenarii

La considération de stress scénarii fait l'objet d'une démarche nationale sous l'égide de Crédit Agricole SA.

Deux natures de scénarios sont à considérer :

1) Les stress macro-économiques définis et analysés au niveau Groupe. Ces scénarios seront déclinés sur le portefeuille de chaque Caisse régionale (notamment au niveau secteur d'activité). Il s'agit d'un scénario économique « violent mais plausible », comprimé sur une période courte et permettant d'identifier des vulnérabilités sur le maximum de secteurs (stress déterministe). Ils se traduisent par des variations entre un scénario central et un scénario stressé en terme de données macro-économiques (exemple : augmentation de +X% du taux de chômage, baisse du PIB de N points de base,...).

2) Les stress filières ou sectoriels : définis et analysés par la Caisse régionale en fonction de son portefeuille. Ils sont établis sur une partie de son portefeuille de risques avérés, discriminés en terme de secteurs d'activité, filières, classes de notation, segments de notation et en fonction d'alertes de sensibilité au risque identifiables et justifiables. Ils seront considérés le cas échéant pour ajuster les provisions collectives.

Cette méthodologie sera aboutie sur la Caisse régionale de Champagne Bourgogne au 31/12/2011.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

La réduction du risque se fait principalement par l'emploi des sûretés bancaires.

Les garanties convenues avec l'emprunteur sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel GREEN afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils systèmes Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance, et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil Arcade, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudemment en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou à dire d'expert. Les titres nantis sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire. Celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers ; les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs de la CR (FONCARIS, ONIC, CAMCA, OSEO, ...) et les garanties éligibles par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation, et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un client est transmis au recouvrement amiable ou contentieux, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin d'élaborer les

provisions sur risque né. Des revues périodiques des stocks cdl permettent de contrôler et le cas échéant de réajuster le provisionnement.

Couvertures de l'EAD par grandes natures de sûretés au 31/12/2010

Marché	EAD K€	% couvert par Hypothèques de 1 ^{er} rang	% couvert par autres Hypothèques	% couvert par Nantissement	% couvert par Gage Espèce	% couvert par Caution	% couvert par organismes de réassurance	% couvert par autres garanties	% sans garantie
Particuliers	4 216 528	24,15 %	3,15%	2,15%	0,00%	8,04%	38,05%	0,97%	23,49%
Agriculture	2 112 180	5,65%	0,51%	2,83%	0,00%	37,54%	2,18%	1,29%	50,00%
Professionnels	1 359 945	25,28%	1,69%	15,38%	0,00%	18,33%	10,81%	1,55%	26,96%
Entreprises	1 535 104	7,78%	2,86%	17,32%	0,00%	10,60%	18,08%	3,81%	39,55%
Associations	8 253	19,95%	1,30%	16,06%	0,00%	19,17%	1,15%	0,27%	42,10%
Collectivités Publiques	957 295	0,03%	2,86%	0,69%	0,00%	0,39%	0,380%	86,78%	8,86%
Promotion Immobilière	127 270	55,51%	10,72%	2,76%	0,00%	23,06%	0,43%	4,68%	2,83%

III. Exposition

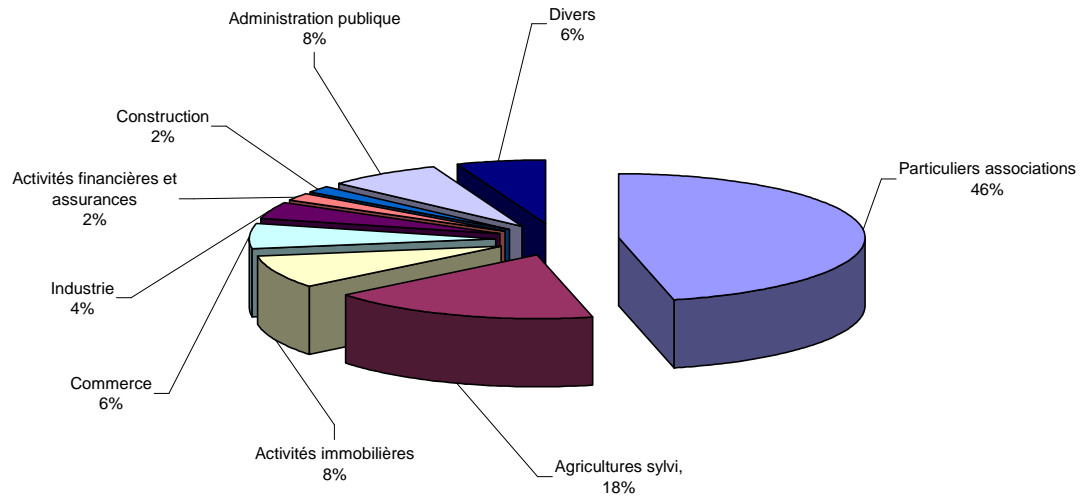
1. Exposition maximale

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	14 572	5 912
Instruments dérivés de couverture	38 922	37 151
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	172 259	175 611
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	7 465	5 545
Prêts et créances sur la clientèle	8 858 331	8 502 008
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	104 458	77 994
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	9 196 007	8 804 221
Engagements de financement donnés	1 587 173	1 439 204
Engagements de garantie financière donnés	200 878	184 552
Provisions - Engagements par signature	-2 107	-2 646
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 785 944	1 621 110
TOTAL EXPOSITION NETTE	10 981 951	10 425 331

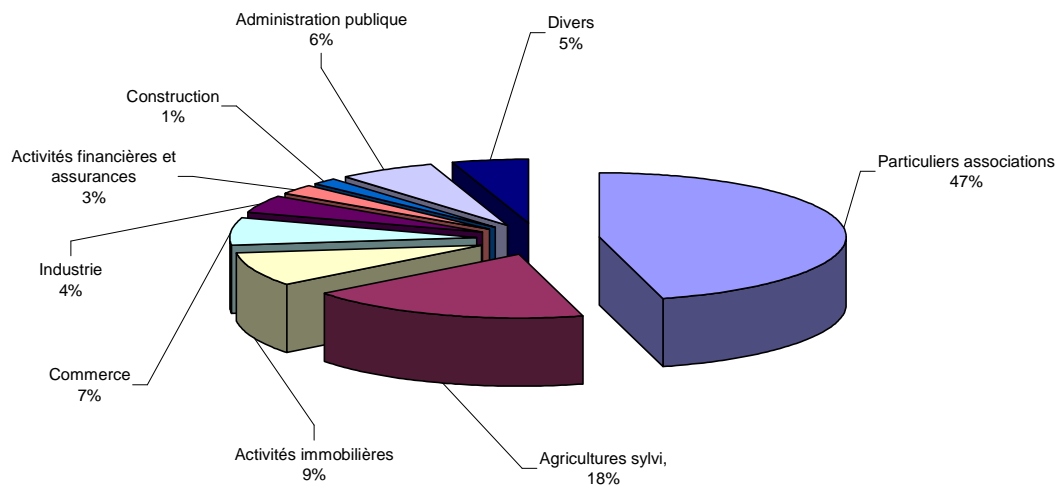
2. Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation au 31/12/2010 du portefeuille global



Ventilation au 31/12/2009 du portefeuille global



2.2 Ventilation des encours de prêts et créances en capital par catégories

En milliers d'euros	31/12/2010	en % du total 2010	31/12/2009
Administrations centrales	0	0%	128
Etablissement de crédit	7 462	0%	5 538
Institutions non établissement de crédit	946 448	10%	672 681
Grandes entreprises	1 408 598	15%	2 583 114
Clientèle de détail	6 732 875	74%	5 455 614
Total	9 095 383	100%	8 717 075

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

(cf. annexe 3.1 des comptes consolidés)

Tableau prêts et créances en capital

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Ni en souffrance, ni dépréciés	8 665 829	8 260 641
En souffrance non dépréciés	182 063	205 747
Dépréciés	247 491	250 687
Total	9 095 383	8 717 075

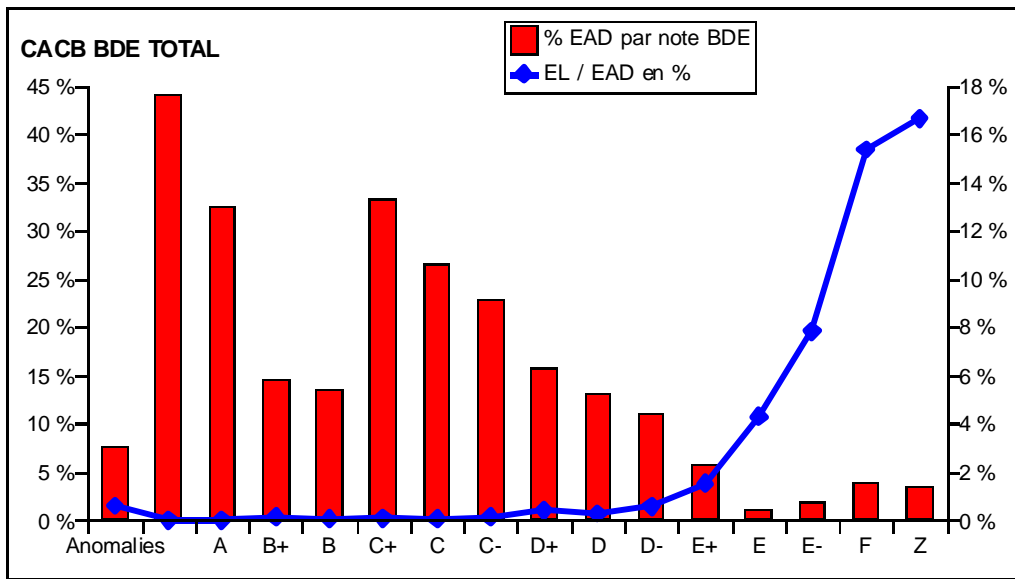
Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques, promotion immobilière). Au 31 décembre 2010, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 2 842 M€ soit 26,91% des encours portés par la Caisse régionale, contre respectivement 2 635 M€ soit 26,53% au 31/12/2009.

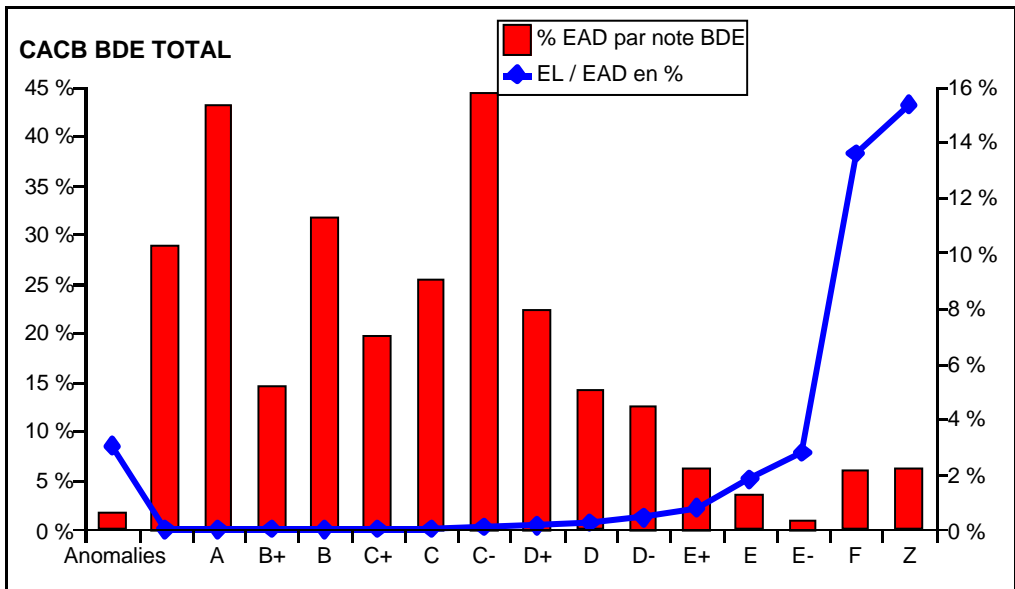
Le graphique ci-après présente la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) de ces encours par grade Bâle II (échelle de droite) au 31/12/2009 et au 31/12/2010, avec une échelle en équivalent notation Standard & Poors.

Au 31/12/2010



A	A	A	BBB	BB	B	B- à C	D
A	A	A					
A	A	A					

Au 31/12/2009



A	A	A	BBB	BB	B	B- à C	D
A	A	A					
A	A	A					

EL : Pertes attendues à 1 an
 EAD : Exposition au défaut

EAD Corporate hors défaut		
Intervalle de probabilité de défaut	31/12/2010	31/12/2009
AAA à A	1 093	1 017
BBB	865	770
BB	418	422
B	59	53
Sous surveillance	30	39
TOTAL	2 466	2 301

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couvertures de risques

Dépréciation du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a également constaté des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement et sont établies selon les principes du groupe Crédit-Agricole.

Les provisions collectives et sectorielles s'élèvent à 105 M€ au 31/12/2010 contre 96 M€ au 31/12/09 soit 1,21 % de l'encours non douteux (contre 1,16% au 31/12/08)

Le coefficient correcteur moyen appliqué en 2010 pour le calcul des provisions collectives par la Caisse régionale sur les EL issus de LUC et OCE est de 3,2.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés (cf. annexe 3.1 des comptes consolidés)

	31.12.2010					
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Taux de couverture des encours dépréciés	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales						0
Etablissement de crédit	7 462					7 462
Institutions non établissement de crédit	946 448	9 239	-6 410	69%		940 038
Grandes entreprises	1 408 598	68 939	-50 817	74%	-19 113	1 338 668
Clientèle de détail	6 732 875	169 313	-107 577	64%	-85 932	6 539 366
Total	9 095 383	247 491	-164 804	67%	-105 045	8 825 534
Créances rattachées nettes						40 262
Valeur au bilan						8 865 796

Dont actifs restructurés non dépréciés pour 5 424 milliers d'euros

	31.12.2009					
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Taux de couverture des encours dépréciés	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	128	0	0			128
Etablissement de crédit	5 538	0	0			5 538
Institutions non établissement de crédit	672 681	290	-290	100%		672 391
Grandes entreprises	2 583 114	98 572	-69 234	70%	-27 324	2 486 556
Clientèle de détail	5 455 614	151 825	-96 554	64%	-68 641	5 290 419
Total	8 717 075	250 687	-166 078	66%	-95 965	8 455 032
Créances rattachées nettes						52 521
Valeur au bilan						8 507 553

Dont actifs restructurés non dépréciés pour 4 753 milliers d'euros

Dans un contexte économique morose, la Caisse régionale a continué à maîtriser la progression de ses encours dépréciés et a maintenu sa politique de provisionnement des risques avérés, en couvrant ses encours en capital dépréciés à hauteur de 67%. Elle a également poursuivi le provisionnement sur base collective par une dotation complémentaire de 9 M€.

4. Coût du risque

La dotation nette au coût du risque s'élève à 32,5 M€, contre 35,5 M€ en 2009. Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions collectives.

Le détail de la constitution du coût du risque est présenté en annexe 4.8 des comptes consolidés

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Le détail de la constitution du risque de contrepartie sur instruments dérivés est présenté en annexe 3.1 des comptes consolidés

IV. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. Objectif et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.
- Au niveau des filiales. Dans le cadre de la gestion des excédents des fonds propres, la Caisse régionale détient un fonds dédié SEQUANA géré par Crédit Agricole Asset Management. Les risques de marché relatifs à SEQUANA sont suivis sur une base consolidée avec les titres de placement détenus par la CR.
Par ailleurs, CAAM met en œuvre un suivi de risque et une diversification des actifs en termes de stratégies, de styles de gestion, de zones géographiques et de classe d'actifs visant à limiter la volatilité des valorisations.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau groupe :

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques de au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) et le Comité Normes et Méthodologies. Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses Régionales, et de surveiller son application.

- Organes de suivi des risques de niveau local

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne. Elle est actualisée annuellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle. La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit au moins trimestriellement. Il assure le pilotage de la politique définie, détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les évolutions à soumettre au Conseil d'Administration. Le Président du Comité Financier rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu annuel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

III. Méthodologie de mesure d'encadrement des risques de marché

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

1. Les indicateurs

1.1. La VaR (Value at risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;

- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Caisse régionale mesure la Value At Risk du portefeuille de placement avec un niveau de confiance de 99% sur un horizon de 1 mois trimestriellement. Le résultat fait l'objet de présentation trimestrielle au Comité financier. Le risque maximum est limité à 10% par la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière prévoit également une alerte à destination du Conseil d'Administration lorsque la VAR dépasse 14%.

1.2. Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
 - Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
 - Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de placement est suivi au travers de deux scénarii « catastrophe » : un scénario commun au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central et un scénario Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dont les hypothèses intègrent un niveau de risque doublé par rapport au scénario national.

Chaque trimestre, les résultats de ces scénarios sont communiqués au Comité Financier. L'impact des scénarii catastrophe est mesuré par classe d'actif. Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées.

1.3. Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En plus des mesures de VaR et de stress scenarii, le Comité financier de la Caisse régionale suit le niveau global de provision sur le portefeuille de titres de placement qui ne doit pas dépasser 3% du PNB par rapport à la valeur totale des titres de placement à la clôture de l'exercice précédent.

En complément de ces mesures, la politique financière prévoit également une limite type « stop-loss » - les pertes individuelles par ligne de titres sont limitées à 25% de leur valeur d'achat (hors produit à capital garanti).

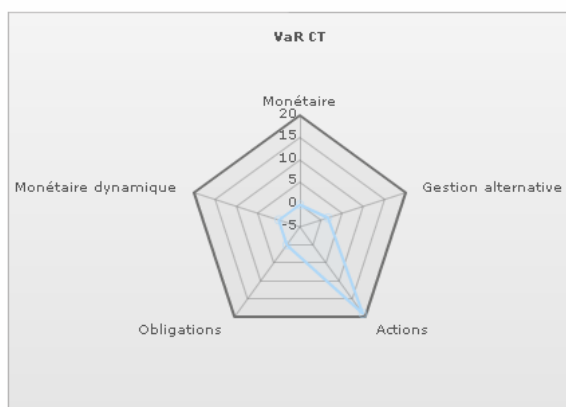
2. L'utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

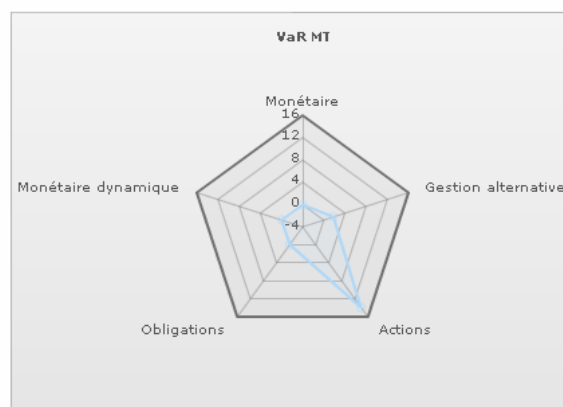
IV. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

La Caisse régionale subit les risques de marché sur le portefeuille de placements par son exposition aux marchés action et taux et sa détention des actifs alternatifs.

Pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la VaR totale est obtenue par sommation des différentes VaR individuelles. Elle résulte principalement de la poche actions et dans une nettement moindre mesure des actifs à orientation alternative. Le risque lié aux classes obligataire et monétaire dynamique est peu significatif.



Sur chaque axe, on lit la VaR CT 1 an en montant de chaque poche.



Sur chaque axe, on lit la VaR MT 1 an en montant de chaque poche.

Le tableau ci-dessous présente le détail de l'évolution de la VaR du portefeuille de placement de la Caisse régionale compte tenu de l'évolution de son allocation.

	31/12/2009	31/12/2010	Evolution
Encours monétaire	140,60	148,65	8,05
Encours monétaire dynamique	3,20	3,25	0,05
Encours obligations	16,30	19,59	3,29
Encours actions	34,20	32,29	-1,92
Encours gestion alternative	18,60	12,88	-5,72
Encours total	212,90	216,66	3,76
Montat de la VaR (99% à 1 mois)	4,83	4,51	-0,32
VaR en pourcentage	2,27%	2,08%	0,00

La baisse de la VaR s'explique par la diminution de l'exposition du portefeuille au marché actions et à la gestion alternative.

V. Risque Action

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposée au risque sur actions sur le portefeuille AFS uniquement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading actif.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

2. Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement des OPCVM actions ou des EMTN / BMTN indexés sur la performance des indices boursiers.

L'encours du portefeuille d'actifs disponibles à la vente exposé au risque action s'élève au 31/12/2010 à 32,3 M€ par rapport à la valeur de marché globale du portefeuille de placement de 216,7 M€.

La note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) ainsi que les gains et les pertes latents.

3. Actions d'autocontrôle

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas émis de CCI.

VI. Informations spécifiques selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas d'exposition aux risques induits par la crise financière au sens des recommandations du Forum de Stabilité Financière (CDO, monolines, conduits, etc).

Gestions du Bilan

I. La gestion du bilan – les risques financiers structurels

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession

bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Chaque année est présentée au Conseil d'Administration une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation.

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au Trésorier / Responsable du service Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont remontés régulièrement à CA SA dans le cadre du contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A.

II. Le risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le risque de taux d'intérêt résulte du non adossement strict en montant, taux et durée, des emplois et des ressources. La gestion de ce risque permet de sécuriser les marges financières.

2. Méthodologie

Conformément aux recommandations du Groupe, la Caisse régionale gère son risque de taux en gap statique. L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

La Caisse régionale mesure le risque de taux selon un scénario central qui reprend l'ensemble des hypothèses des modèles du Groupe. Elle utilise l'outil national CRISTAUX2 depuis l'arrêté du 31/12/2007.

La Caisse régionale mesure le risque de taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan (y compris sur fonds propres et participations) et du hors bilan, à l'exception des opérations comptabilisées en spéculation ou des positions adossées (micro-couverture, prêts refinancés sur avances traditionnelles).

Les mesures suivies par la Caisse régionale sont le gap de taux fixe et le gap de taux inflation.

Conformément au règlement 97-02 de la Commission bancaire, la Caisse régionale détermine chaque année les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Ces limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux. Les limites peuvent être asymétriques. Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe). L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres calculé sur 30 ans ;
- 4% du PNB calculé sur 12 mois ;
- 10% du RBE calculé sur 12 mois.

Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

3. Gestion du risque

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions précédente. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

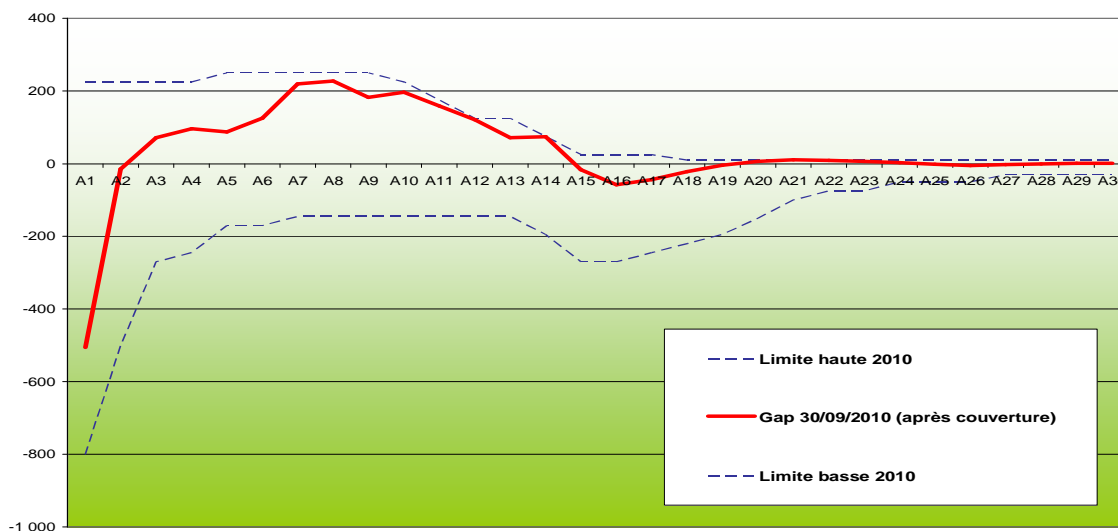
Deux fois dans l'année, le Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

4. Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (passif-actif), en M€.

Gaps cumulés au 30/09/2010 (M€)	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps Euro	-506 M€	+241 M€	+952M€



La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une hausse de taux de 200 bp est de 9.93 M€.

Mesurée sur les 30 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de baisse de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 18.1M€ soit 2.56% des fonds propres prudentiels de 703 M€.

Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

Se reporter à la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

III. Le risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

L'activité des Caisses régionales en devises s'inscrit dans un double cadre réglementaire et prudentiel.

Elles sont soumises, tant sur les opérations en devises qu'en euros, à l'obligation de remonter de leurs excédents de ressources à Crédit Agricole S.A. en vertu du Code Monétaire et financier.

Par ailleurs, la maîtrise du risque de transformation les oblige à se refinancer à 100% auprès de Crédit Agricole SA.

L'exposition au risque de change du bilan de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, présentée dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, est considérée comme non significative.

IV. Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements

comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

1. Objectifs et politique

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale en accord avec les exigences réglementaires définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La gestion du risque de liquidité est conduite conformément dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (CRB 97-02). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

2. Gestion du risque

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (jusqu'à 50% des prêts MLT accordés). Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN ; BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation bi-annuelle au Conseil d'Administration.

3. Méthodologie

Conformément au CRB 97-02, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois ;

- la limite de liquidité court terme (jusqu'à 1 an) définie par le Groupe en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole S.A. sur les marchés. La limite est calculée de manière à permettre à la Caisse régionale de poursuivre sa politique de distribution de crédit pendant un an dans un contexte d'accès dégradé au refinancement sur les marchés financiers. La limite est calculée pour la Caisse régionale par Crédit Agricole S.A. et mise à jour chaque semestre ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme piloté par Crédit Agricole S.A. visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement.

4. Exposition

Le coefficient de liquidité à un mois s'établit pour la Caisse régionale à 131% au 31/12/2010, après l'utilisation totale des accords de financement contractés auprès de Crédit Agricole SA. Ce niveau est conforme avec la réglementation bancaire, avec les normes du Groupe et avec la politique définie par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Par ailleurs, la position de la Caisse régionale est conforme par rapport à l'ensemble des normes définies par le Groupe en matière de gestion de la liquidité.

Se reporter à la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés « Risque de liquidité et de financement »

V. Politique de couverture

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

L'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 2 045 M€.

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

L'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 69.5 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Aucune opération de micro-couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

Opération DAT ENERGIC 2011

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a commercialisé en 2008 un DAT structuré ENERGIC 2011. La marge sur le produit a été sécurisée par un swap sur lequel la Caisse régionale reçoit un taux structuré équivalent au coupon versé aux clients sur le DAT. L'opération du swap a été comptabilisée en Position ouverte isolée / trading dans la mesure où le notionnel et la date d'échéance du swap ne sont pas parfaitement adossés aux caractéristiques des dépôts vendus.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale via le Comité de Contrôle Interne ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;

- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

La Caisse régionale est responsable de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels défini et proposé par Crédit Agricole S.A, ce qui implique que :

- Le management des risques opérationnels (MRO) est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle ». Cette fonction fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent.
- Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs:
 - met en place le dispositif de gestion: cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scénarios majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc...
 - anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, etc...
 - contrôle : la collecte des incidents, la restitution des fichiers historiques de collecte, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc...
 - s'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.
- Des reportings réguliers sur les expositions aux risques (incluant les pertes) sont produits et diffusés au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration ;
- Le dispositif de gestion et d'évaluation des risques opérationnels, fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de contrôle interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0.5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse Régionale est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ;

- les indicateurs d'alertes en pourcentage du PNB par catégorie de Bâle II et au niveau global ;
- le rapprochement de la collecte des incidents avec celle de la Caisse Régionale moyenne par exploitation des retours CASA ;
- les benchmark CASA sur la collecte des incidents et la cartographie ;
- le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.

Le Comité de Direction est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

La cartographie 2009 s'est terminée sur le 1er trimestre 2010 et a fait l'objet de 15 plans d'actions dont la plupart se sont concrétisés sur l'exercice. La campagne de cartographie 2010 a été ouverte par CASA le 23 novembre 2010, elle est planifiée pour être terminée sur le 1er trimestre 2011. Les écarts majeurs de cotations avec la collecte des incidents seront analysés par les responsables de services, les cotations des risques concernés seront actualisées et la saisie sur le nouvel outil EUROPA sera toujours centralisée pour l'instant dans le service « Outils BII et Risques Opérationnels ».

Douze scénarios majeurs ont été retenus en 2010, certains montants ont fait l'objet de réajustements à la hausse et à la baisse après une nouvelle analyse par les experts métiers.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE AMT est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

III. Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA.

Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

IV. Exposition

RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2010

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits /et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	NI	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	1	-10	1133	-389	80	-644	35	-899	164	-162	203	-22	316	-396	1932	-2521	-786	-746				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines													5	-49					5	-49	-49	

Nb I : Nombre total d'incidents

MB : Montant Brut

MN : Montant Net

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en

compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels. Les principaux contrats sont les suivants :

- contrat global de banque couvrant notamment les risques de détournements, d'escroqueries, de vols et destructions ;
- contrat destinés à couvrir les personnels et les biens ;
- contrat responsabilité civile couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux et des courtiers d'assurance.

Risques de non-conformité

Le dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Plusieurs actions ont été menées en 2010 :

- le dispositif relatif à la mobilité bancaire, qui existait déjà, a été complété et amélioré, avec la mise en place d'un outil « démarche qualité mobilité » et un renforcement de l'information des clients dans le respect des engagements pris par les Etablissements bancaires
- la mise en place du prélèvement européen en réception a été effectuée, venant compléter le dispositif relatif au virement européen qui existait déjà
- des contrôles relatifs à l'application de la Directive Marché d'Instruments Financiers et l'adéquation des produits aux besoins des clients ont été mis en place
- le plan de mise à jour de la conformité des dossiers clients a été poursuivi pour la 3^{ème} année consécutive
- des travaux ont été engagés sur la mise en œuvre de la 3^{ème} directive relative à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme
- des actions de formation à la prévention de la fraude et à la lutte anti-blanchiment et sécurité financière ont été poursuivies avec des bagages actualisés agréés par la FBF et l'ACP

- le dispositif de procédures et de contrôle de la conformité a été enrichi.

Au cours de l'année 2010, et en suite de l'analyse de la cartographie des risques de non-conformité, des plans d'actions ont été mis en place sur les cinq risques majeurs de non-conformité identifiés.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité et le Directeur de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.